



Fédération Jurassienne de Musique
Sylvie Frossard, secrétaire permanente
Case postale 81
17, route du Monterri
CH – 2950 Courgenay
Mobile +41 79 510 69 00
secretariat@fjm.ch

Courrier « circulaire d'été » envoyée le 10 juillet 2024

Informations, formulaire d'annonce des vétérans, formulaire de demande d'aide financière pour la formation

Madame la présidente, Monsieur le président,

Le traditionnel courrier « circulaire d'été de la FJM » prend une nouvelle forme et, comme par le passé, est adressé aux présidentes et présidents de nos sections. A eux de faire suivre les documents aux différents responsables concernés de leur société le cas échéant. Nous vous remercions de respecter les délais demandés, la FJM est elle-même astreinte à des échéances impératives envers ses partenaires. Notre secrétariat reste à disposition pour tout complément d'information.

Échéances et délais impératifs

Voici les échéances dès septembre prochain :

2024

- 15 septembre : commande des médailles des musiciens vétérans
- 30 septembre : inscription aux examens de pratique (cf courrier du 31 mai)
- 31 octobre : inscription aux cours et examens de théorie (cf courrier du 31 mai)
- 14 décembre : inscription des participants à l'Assemblée des délégués du 12 janvier 2025
- 31 décembre : déclaration SUISA dans Hitobito des œuvres interprétées (amende de l'ASM de Frs 150.-)
- 31 décembre : mise à jour des musiciens dans Hitobito pour la facturation des cotisations de l'année suivante
- 31 décembre : annonce au président des membres décédés depuis la dernière Assemblée des délégués

2025

- 31 mai : demande de subventions pour les élèves qui suivent des cours avec les écoles de musique

Rappel : aviser par courriel le secrétariat à chaque changement concernant la FJM

Afin de mettre à jour les données dans notre logiciel de gestion de la FJM, merci d'envoyer un courriel au secrétariat quand :

- il y a un changement dans Hitobito : directeur, président, administrateur et responsable Suisa ;
- il y a un changement pour les ensembles de jeunes : directeur, responsable des jeunes musiciens ;
- il y a, dans Hitobito (notamment pour gérer l'envoi du bulletin) : ajout de musicien, démission/décès d'un membre ;
- vous changez de coordonnées bancaires.

Merci aussi de nous annoncer dès que possible vos anniversaires de 75, 100, 125, 150, 175 et 200 ans.

Suisa

Chaque société doit avoir un responsable SUISA dans Hitobito. **Les œuvres musicales interprétées durée l'année doivent être introduites dans Hitobito jusqu'au 31 décembre 2024.** Les sociétés qui ne respectent pas le délai et la transmission par hitobito seront pénalisées et devront payer une amende de CHF 150.- à l'ASM.

Annnonce de vos manifestations

Le module agenda du site fjm.ch a été mis à jour avec un affichage plus clair en page d'accueil et une simplification lors de la soumission d'évènement. Une case à cocher a été ajoutée afin de permettre le transfert automatique de l'évènement vers le calendrier culturoscopé. Nous vous prions d'annoncer vos événements uniquement musicaux directement dans l'agenda FJM sous <https://fjm.ch/evenements/soumettre-un-evenement>. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à enregistrer vos événements si vous rencontrez des problèmes.

Formulaire pour la commande des médailles de musiciens vétérans

Les distinctions suivantes sont remises lors de l'Assemblée des délégués :

- la médaille de la FJM pour 25 années d'activité musicale ;
- la médaille de l'ASM pour 35 années d'activité musicale ;
- la médaille et le diplôme de la FJM pour 50 années d'activité musicale ;
- la médaille et le diplôme de la CISM pour 60 années d'activité musicale ;
- la médaille et le diplôme ASM pour 70 années d'activité musicale.

Vous trouverez en annexe le formulaire pour la commande des médailles de musiciens vétérans à nous retourner **jusqu'au 15 septembre 2024 (délai impératif)** au secrétariat FJM au moyen des documents suivants :

- une demande écrite et signée sur le formulaire annexé ;
- un livret de sociétaire portant photographie et signature.

Attention, nous vous demandons d'être particulièrement attentifs et de bien contrôler dans hitobito (actuellement vos membres de 24, 34, 49, 59 et 69 ans) et avec vos fichiers internes les années de sociétariat de vos musiciens afin de ne pas en oublier. La liste en annexe est générée automatiquement par hitobito avec uniquement les noms des vétérans. Un vétéran qui est membre de plusieurs sociétés doit regarder avec la société qui doit l'annoncer.

- les années d'ancienneté sont calculées automatiquement dans Hitobito selon le règlement ASM que vous trouverez sous windband.ch (certains membres peuvent avoir « gagnés » un an en cas d'interruption d'activité) ;
- si vous avez oublié d'annoncer un vétéran par le passé, vous pouvez l'inscrire sur le formulaire et il recevra sa médaille à la prochaine assemblée ;
- les demandes tardives seront reportées à l'année suivante ;
- les musiciens vétérans se présenteront à la cérémonie de remise des médailles en uniforme.

Subvention du canton du Jura pour la formation des jeunes musiciens des sections FJM

Au cas où une subvention nous est accordée pour l'année scolaire 2024/2025, il sera procédé de la même façon que par le passé. Vous trouverez le formulaire Word à télécharger directement sur notre **site internet (downloads, formulaire, Aide financière formation)**. Vous trouverez également les règles d'octroi de subventions dans le même document ainsi que la nouvelle procédure. Les sociétés bénéficiaires de 2023/2024 ont reçu leur décompte en fin juin.

Partenariat Feldschlösschen

Pour rappel, nous vous recommandons les produits Feldschlösschen et vous demandons de vous assurer que :

- votre distributeur est bien un dépositaire Feldschlösschen ;
- votre distributeur est bien au courant du partenariat avec la FJM ;
- vous avez bien un numéro de client Feldschlösschen chez votre distributeur ;
- votre distributeur doit transmettre une statistique de vente chez Feldschlösschen en fin d'année avec votre numéro de client.

En cas de besoin, les sociétés du district de Porrentruy et du district de Delémont peuvent contacter Monsieur Sébastien Koulmey. Pour les Franches-Montagnes, le Jura Bernois et Bienne, Monsieur Michael Rothenmund.

- Sébastien Koulmey : Sebastien.Koulmey@fgg.ch / 079 752 12 71
- Michael Rothenmund : Michael.Rothenmund@fgg.ch / 079 576 65 99

Pour information, nous vous rappelons que les montants forfaitaires de Frs 5'000.- pour 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 ainsi que la publicité dans notre bulletin faisant partie de notre partenariat, ont été honorés par Feldschlösschen. La FJM remercie infiniment cet important partenaire et vous recommande tous ses produits.

En vous souhaitant un bel été, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

Fédération Jurassienne de Musique

Le président :

Jean-Pierre Bendit

La secrétaire :

Sylvie Frossard

Annexes : - ment.